

Le rachat de Stootie par Cdiscount confirmé par le Tribunal de Commerce de Paris

En redressement judiciaire depuis le 18 octobre, la startup Stootie passe finalement sous l'aile du géant du e-commerce CDiscount. Une décision prononcée le 30 novembre par le Tribunal de Commerce de Paris.

Temps de lecture : minute

3 décembre 2018

Stootie continuera finalement à vivre. C'est en tout cas ce que promet Cdiscount, repreneur des actifs de la jeune pousse à l'issue de sa procédure de redressement judiciaire, dans un communiqué de presse publié ce matin. Le géant du e-commerce aura réussi à s'imposer parmi sept dossiers présentés vendredi dernier au Tribunal de Commerce, en offrant un prix de 0,72 million d'euros pour les actifs de la jeune pousse et en s'engageant à reprendre 38 des 45 salariés en poste sous son aile.

Cdiscount et Stootie ne sont pas étrangers l'un à l'autre. Les deux entreprises avaient noué un partenariat commercial l'an dernier, le groupe proposant à ses clients des prestations d'installation et de montage réalisées par Stootie sur 90 000 références. Un partenariat que Cdiscount prévoit aujourd'hui d'élargir à de nouvelles références, tout en mettant en oeuvre des synergies de coûts entre les deux entités : *"Cette opération permettra aux équipes de Stootie de bénéficier de l'expertise de Cdiscount en matière de technologie, de marketing et d'optimisation du trafic. Elle consolide l'avenir de Stootie en l'intégrant à un des leaders français du e-commerce et permet par ailleurs de renforcer l'ambition de Cdiscount de bâtir une plateforme de services généraliste"*, précise le

gérant du e-commerce.

Fondée en 2012 par Jean-Jacques Arnal (également à l'origine de la société Imaginatio, éditeur du logiciel Splayce, un éditeur de texte intelligent pour les juristes), Stootie est une plateforme collaborative qui met en relation, en temps réel, les particuliers ayant besoin d'un service, d'un conseil ou d'un objet. Son business model, reposant sur les ventes d'abonnements aux professionnels et aux utilisateurs récurrents ainsi que les commissions au paiement, avait rapidement séduit plusieurs business angels réputés parmi lesquels Xavier Niel, Jean-David Blanc et Marc Simoncini, au cours d'un premier tour de table de 420 000 euros, rapidement suivi de deux levées d'1,2 million d'euros et de 7,4 millions d'euros en 2015 et 2016.

Une accélération qui avait permis à la startup de revendiquer, en 2017, plus d'un million d'utilisateurs, mais surtout une croissance de plus de 30% de son activité chaque mois. Pourtant, un an plus tard, celle qui visait un développement national se déclare en cessation de paiement (en août 2018) d'être placée en redressement judiciaire par le Tribunal de Commerce de Paris le 18 octobre.



À lire aussi

De Paris au reste de l'Hegaxone, comment Stootie veut faciliter le quotidien des Français

Article écrit par Iris Maignan